

## MScIS (Systèmes d'information) - 90 crédits - Coursus à temps partiel

Conformément à la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, le cursus d'un étudiant inscrit à temps partiel est le même que celui d'un étudiant inscrit à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 6 semestres au maximum, sauf en cas de force majeure, en 8 semestres. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

Chaque cours est semestriel. Les étudiants suivent les cours dans la ou l'une des zones grises correspondantes.

Une certaine flexibilité est accordée dans le choix du semestre

Semestres impairs = automne, semestres pairs = printemps

NB. La liste des cours est sujette à changement

Coursus à temps plein

Crédits

Coursus à temps partiel

		Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
<b>Module Socle - semestre d'automne</b>							
<b>24 crédits de cours obligatoires</b>							
Data Mining and Machine Learning	6						
Digital Strategy	6						
Software Architectures	6						
<b>Module Socle - semestre de printemps</b>							
Business and IS Architecture Design	6						
<b>Module Options - semestre d'automne</b>							
<b>36 crédits de cours à choix</b>							
Business Model and Innov. Design	6						
Enterprise Data and Integration	6						
Information Security & Privacy	6						
Interaction Design	6						

<b>Module Options - semestre de printemps</b>							
Audit & IT Governance	6						
Big-scales Analytics	6						
Cybersécurité et intelligence éco	6						
Design for Sustainability (EPFL)	6						
Digital Innovation	6						
Project Mgmt & Outsourcing in a Digital Era	6						
Projet de semestre	6						

<b>Module Portfolio - mémoire 25 crédits + séminaires 5 crédits</b>							
Séminaire innov. Numér. (semaine bloc)	3						
Séminaire d'intro à la recherche : qualitative research	3						
Research Intro Seminar: Computer Research	3						
Sustainable Innovation Project	3						
Mémoire	25						

L'étudiant à temps plein doit obtenir 24 crédits à l'issue du premier semestre (règlement art.11) = 1 an pour les étudiants à temps partiel.

L'étudiant à temps plein doit s'inscrire à au moins 18 crédits par semestre ultérieur (règlement art. 6) = 1 an pour les étudiants à temps partiel.

Le mémoire ne peut être déposé et défendu avant d'avoir réussi 60 crédits de cours. Il peut toutefois être entrepris plus tôt et défendu ultérieurement.